

**SYNDICAT de communes**  
**Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble**  
La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE  
Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 10/2022

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200093250-20221027-10\_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2022

**BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE**

Nombre de membres

Séance du **27 octobre 2022**

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-sept octobre**, à **14 heures 30**, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY,

Suppléants : M. Christian PELTIER

Excusés : M. Jean-Jacques BIGOURET

Absents :

Date de convocation : 20 octobre 2022

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

## Objet : **Autorisations de dépenses 2023**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, autorise le Président à engager, à liquider et à procéder au mandatement, avant le vote du budget 2023 :

- **Des dépenses de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- **Des dépenses d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Compte	Crédits ouverts en 2022	Dépense autorisée en 2023
231	205 000 €	51 250 €

Syndicat de Communes  
Bellegarde et Saint Silvain Ensemble

Affichée le **29.10.22**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

Le Président,  
  
Alain BUJADOUX